

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. :

<p>1. Événement, date et lieu (15-03-12)</p> <p>Consultation LAU et RRVQ C. P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ C. P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Salle des Chevaliers de Colomb, Conseil de Laval, 709, rue Kirouac, 19 h</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Modification à la réglementation de la circulation concernant l'instauration d'un sens unique dans la rue Anna en direction sud, depuis la rue Corinne jusqu'à la rue Napoléon, quartier Saint-Sauveur</p>										
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : Mmes Véronique Demers, Odréanne LeBlond et Frédérique Paré, MM. Bruno Falardeau, Olivier Meyer, Sylvain Simoneau et Nicolas St-Laurent</p> <p>Membre sans droit de vote : Chantal Gilbert, conseillère municipale</p> <p>Personnes-ressources : Mme Andrée Plante, Bureau du Transport, M. Jean-François Martel, Service de la planification et coordination de l'aménagement du territoire et M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>Présentation du projet de modification à la circulation dans le secteur de la rue Anna. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier et consultation publique.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté</p> <p>À l'unanimité, il est recommandé au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de donner suite au projet de modification à la réglementation de la circulation dans la rue Anna concernant l'instauration d'un sens unique dans cette rue en direction sud, depuis la rue Corinne jusqu'à la rue Napoléon.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2)</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1)	0	2)	7	Abstention	0	Total	7	<p>8. Description des options</p> <p>1) Statu quo, c'est-à-dire recommander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de ne pas donner suite au projet de modification à la circulation.</p> <p>2) Recommander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de donner suite au projet de modification à la réglementation de la circulation dans la rue Anna concernant l'instauration d'un sens unique dans cette rue en direction sud, depuis la rue Corinne jusqu'à la rue Napoléon.</p>	
Option	Nombre de votes											
1)	0											
2)	7											
Abstention	0											
Total	7											
<p>9. Questions et commentaires du public</p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 24 Nombre de commentaires : 5</p>												
<p>Enjeux : Dans le cadre de la présentation des enjeux, Mme Chantal Gilbert, conseillère municipale du district Saint-Roch-Saint-Sauveur, souligne que, puisque les infrastructures souterraines de la rue Anna devaient être refaites, la Ville a profité de cette opportunité pour mobiliser les services de la ville et les citoyens de la rue dans un projet pilote dont les objectifs sont d'améliorer le verdissement de l'espace public, les déplacements à pied et la qualité de vie des résidents. La modification à la circulation dans la rue Anna vise à faciliter la réalisation de ces objectifs en plus de réduire le plus possible la circulation de transit, notamment celle des véhicules qui se dirigent vers le parc industriel.</p> <p>Questions :</p> <p>Combien de nouveaux arbres seront plantés? R. : Le représentant de la Ville indique qu'environ 15 arbres seront plantés et 1 000 végétaux.</p> <p>Est-ce que l'on a tenu compte de l'implantation du service rapide par bus (SRB) dans l'analyse du projet? R. : Le représentant de la Ville souligne que cette question n'a pas fait partie de l'analyse. Par contre, l'élargissement des trottoirs, ce qui aidera à améliorer leur entretien durant la saison hivernale, facilitera les déplacements des piétons.</p> <p>Est-ce que l'hypothèse de faire le sens unique en direction nord a été analysée? R. : Les représentants de la Ville précisent que les deux hypothèses ont été analysées. L'opinion des résidents de la rue, les données de comptage et l'analyse ont permis d'établir que la meilleure hypothèse pour diminuer le transit était d'introduire un sens unique en direction sud, depuis la rue Corinne.</p> <p>Est-ce que le déneigement des entrées de stationnement sera plus difficile dans les secteurs où le trottoir fait l'objet d'un gonflement? R. : Le représentant de la Ville précise que les gonflements de trottoirs aux intersections ne viennent pas obstruer les accès des stationnements. Les propriétaires qui ont un permis de déneigement de la Ville pourront continuer à déposer la neige à la rue.</p> <p>Commentaires :</p> <p>Toutes les personnes qui sont intervenues s'expriment favorablement autant sur le projet de réfection de la rue que sur l'introduction d'un sens unique dans la rue Anna, entre les rues Corinne et Napoléon. Par ailleurs, le représentant du comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur trouve intéressante la démarche d'élaboration du projet réalisée par la Ville avec les citoyens de la rue Anna. D'autre part, le comité est positif par rapport au projet, notamment parce que celui-ci vise la réduction de la circulation de transit, objectif qui fait partie du plan de mobilité durable de quartier parrainé par le comité et le conseil de quartier.</p>												

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. :

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

En ce qui a trait au transfert de la circulation dans les autres rues du secteur advenant que le sens unique se réalise, comment la Ville a établi les projections de répartition de la circulation sur ces rues? R. : La représentante de la Ville précise que le Bureau du transport a utilisé la proportion, c'est-à-dire que l'on suppose que les véhicules qui ne pourront plus entrer dans la rue Anna à la hauteur de la rue Napoléon emprunteront, dans une même proportion, les mêmes directions que les véhicules qui présentement n'entrent pas dans la rue Anna, en tournant à l'est ou à l'ouest sur la rue Napoléon.

Est-ce que la question des cyclistes sur la rue Anna a été étudiée? R. : Le représentant de la Ville précise que cette question n'a pas été étudiée ni abordée par les citoyens de la rue au moment des consultations sur le projet de la rue Anna. Par ailleurs, il précise qu'il n'y a aucun marquage au sol dans cette rue concernant les voies cyclables. De plus, cette rue ne fait pas partie des axes nord-sud étudiés pour le réseau cyclable.

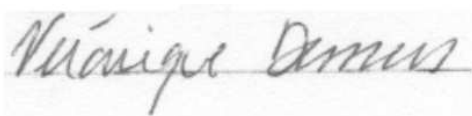
Commentaires :

Une membre du conseil d'administration observe que le double sens actuel de la rue Anna rend difficile la circulation automobile lorsque deux véhicules venant en sens inverse se rencontrent dans la rue. L'introduction du sens unique corrige cette difficulté et permet d'améliorer grandement les déplacements des piétons en rendant possible l'élargissement des trottoirs.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Véronique Demers
Présidente
Conseil de quartier de Saint-Sauveur
18 mars 2015

Préparé par



André Martel
Conseiller en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou